

COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE 11 / COVID 19 (11 JUIN 2021)

Le 8 juin dernier, le gouvernement a devancé les étapes de son plan de déconfinement et a annoncé que dès le 14 juin prochain, la majorité du territoire québécois se trouvera au palier jaune et, si la tendance se maintient, l'ensemble du territoire sera en zone verte à compter du 28 juin.

Compte tenu des assouplissements progressifs des mesures sanitaires adoptées par le gouvernement, il appert désormais que le nombre de participants à une audience ne constitue plus un enjeu. Selon les recommandations de la CNESST, le port du couvre-visage demeure obligatoire à l'intérieur d'une salle, mais il peut être retiré une fois les personnes assises si la dimension de la salle d'audience est suffisante pour assurer la distanciation physique de deux mètres.

Bien entendu, plusieurs règles demeurent obligatoires, soit : l'exclusion des personnes symptomatiques, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et le nettoyage et la désinfection des surfaces hautement touchées entre chaque période d'utilisation.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur Jean Boulet tient cependant à souligner « Bien que le passage en zone jaune ou verte, selon les régions, donne espoir aux Québécoises et aux Québécois, il est important de demeurer prudent. Les assouplissements aux différentes mesures sanitaires, en vertu des paliers d'alerte, se font graduellement. Ainsi, il est attendu des arbitres, des conseillers et procureurs, qu'ils continuent à prioriser le recours à l'audience ou la médiation en virtuel. Les modes virtuels ont été bien intégrés dans notre quotidien. J'encourage la communauté arbitrale à poursuivre le virage numérique tout en respectant la volonté des parties ».

En conséquence, il y a tout lieu d'espérer d'autres assouplissements et un retour en présentiel vers la fin du mois d'août. Nous continuerons à suivre les développements au cours des prochaines semaines et à vous tenir informés de tout changement significatif.

Bonne saison estivale.